

ANNEXE

Feuille de route du programme interministériel France Identité Numérique

I. Rappel des objectifs du programme

Dans l'écosystème numérique national, le programme interministériel France identité numérique (FIN) a été mis en place pour deux missions principales :

- **Concevoir et déployer un moyen d'identification électronique sécurisé (MIE), susceptible d'atteindre un niveau de garantie élevé au sens du référentiel eldas** ; ce MIE mettra à disposition de tous un moyen d'identification simple et sécurisé qui rendra possible la dématérialisation d'usages publics sensibles. Ce faisant, FIN viendra compléter l'offre des fournisseurs d'identité fédérés par France Connect.
- **Mettre à disposition un ensemble de ressources pouvant être ré-utilisées par d'autres acteurs¹** ayant besoin de fiabiliser l'identité de leurs utilisateurs. C'est l'esprit de la nouvelle CNle (dont le code PIN, sous le seul contrôle de l'utilisateur, permettra de rendre accessibles les données contenues dans le compartiment sécurisé) et du futur SGIN (service de garantie de l'identité numérique) dont le marché vient d'être notifié. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la vision de l'Etat plateforme.

La feuille de route du programme France Identité Numérique a été fortement réorientée au cours des derniers mois. Prenant en compte les recommandations des consultations publiques organisées en 2020², plusieurs choix structurants ont ainsi été retenus :

- abandon de l'application Alicem et du recours systématique à la reconnaissance faciale, afin de répondre à la fois aux enjeux de cybersécurité et à de manque d'adhésion de la société civile ;
- adoption d'une démarche la plus transparente possible, par l'utilisation de briques libres et *open source* et partage régulier d'informations avec l'écosystème ;
- choix d'une approche pragmatique par versions successives, permettant de mieux prendre en compte les retours utilisateurs ;
- adhésion, par le développement d'usages associés, des besoins les plus quotidiens en matière d'identité jusqu'aux fonctionnalités d'authentification les plus sécurisées.

II. Feuille de route

Une première étape déterminante du projet a été franchie depuis mars dernier avec la mise à disposition de la nouvelle carte nationale d'identité, qui intègre une puce dotée d'un compartiment dédié à l'identité numérique. Le déploiement de cette nouvelle carte d'identité, désormais généralisé sur l'ensemble du territoire national, devrait concerner autour de 6 millions de titres par an. Le compartiment dédié à l'identité numérique est conçu pour que les données contenues (données d'identité ne contenant pas de données biométriques) soient accessibles et exportables librement par l'utilisateur grâce à la saisie d'un code personnel.

¹ Ces acteurs peuvent être publics ou privés, fournisseurs d'identité ou fournisseurs d'usages, dans France Connect ou hors France Connect

² Rapports du Conseil national du numérique et de l'Assemblée nationale

Pour répondre à cette nouvelle approche et mettre en œuvre les missions pour lesquelles le programme a été créé, trois étapes majeures doivent être franchies.

- **1/ Début 2022, la mise à disposition d'une première « application compagnon »³ offrant un premier MIE de niveau faible et permettant les premiers usages numériques en lien avec la carte nationale d'identité électronique**

a. Un moyen d'identification électronique de niveau faible

Une première application, intégrant l'ensemble des titres (passeports, carte d'identité, titre de séjour étranger) pourra être utilisée comme un **moyen d'identification électronique de niveau faible et être fédérée par France Connect**.

La version bêta de cette application sera accessible dès janvier 2022 et sera suivie d'une généralisation au cours du premier trimestre.

Cette application pourra dès lors être rapidement utilisée comme un **second facteur d'authentification pour certains usages sensibles ponctuels** ; des usages avec la DGFIP pourraient être identifiés, permettant de renforcer la sécurité de certains parcours utilisateurs. Les travaux exploratoires sont d'ores et déjà engagés.

D'autres usages supplémentaires tournés vers la carte nationale d'identité électronique seront rendus accessibles dans le même temps.

b. La gestion du code utilisateur de la CNIE

La détention d'une nouvelle carte d'identité, permettra par ailleurs le développement de nouvelles fonctionnalités. En effet, dès 2022, une application « compagnon », capable d'interagir avec la puce du titre, permettra au détenteur d'une CNIE qui le souhaite d'obtenir son code personnel (les données contenues dans le compartiment sécurisé seront ensuite accessibles et exportables grâce à ce code) ; elle lui permettra éventuellement de changer ce code ou de le remplacer en cas de perte....

Elle rendra possible, ce faisant, l'utilisation de la CNIE par d'autres acteurs, (fournisseurs d'identité ou de services), la capacité de gestion de ce code étant un préalable à la libération des usages sous le contrôle de l'utilisateur.

Ces fonctionnalités seront, dans un premier temps, accessibles en version beta dès janvier 2022, avec une ouverture progressive au cours du premier trimestre 2022.

c. L'attestation d'attributs d'identité

Cette application offrira également à l'utilisateur des premiers usages immédiats, pour les détenteurs d'une CNIE, hors ligne et en ligne :

³ Le savoir-faire des designers du programme France identité Numérique lui ayant permis d'intégrer les phases pilotes du Design System du SIG, la partie applicative du futur SGIN application serait la première application mobile conforme au Design System de l'Etat.